

Jus de pomme et cidre du Perche
Contrat de partenariat 2022-2023

Entre :

« Les jus du Perche »

Arboriculture, maraîchage diversifié et transformations artisanales.

Antonin Adolphe

06 43 86 35 58 - adolpheantonin@hotmail.fr

Les Quatre Vents, 61400 La Chapelle-Montligeon

et

l'AMAP Les amis de la Ferme -

Référente : Françoise FERAUD

06 81 80 42 40 – feraud.francoise@wanadoo .fr

Tarifs des produits :

Jus de pomme du Perche

Bouteille 1L : 4,00 €

Carton de 6 Bouteilles : 20,00 €

Cidre du Perche 4,5°

Bouteille 75cl : 5,00 €

Carton de 6 Bouteilles : 25,00 €

Nos prix permettent une rémunération juste et solidaire des petites mains qui récoltent.

Description de la démarche:

100 % pur jus, naturel et artisanal, notre jus de pomme et notre cidre sont élaborés de façon traditionnelle à partir d'un mélange de **variétés anciennes** que nous **récoltons à la main** dans de **vieux vergers** (parfois abandonnés) que nous réhabilitons et entretenons.

Dans les campagnes de Basse-Normandie que nous arpentons, de nombreux vergers ne sont plus ramassés et la pratique de confection du jus de pomme et du cidre disparaît petit à petit, ainsi que les paysages sylvo-pastoraux associés. Pourtant, ces vergers regorgent de variétés exceptionnelles de petites pommes à cidre, qui sont certes fastidieuses à ramasser, mais qui nous donnent des jus et un cidre fabuleux !

Pour le jus de pomme, la pasteurisation est réalisée dans une petite coopérative. Pour le cidre, tout est fait à la main par nos soins, la fermentation se faisant dans de vieux fûts de chêne.

Commandes, fréquence et dates de livraison :

Environ 4 livraisons sont prévues par an, simultanément au SUD et au Plateau.

Les livraisons sont annoncées deux à trois semaines à l'avance, ce qui permet aux adhérents de passer commande en ligne via un tableur partagé.

Objet du partenariat

Le présent contrat est passé pour la fourniture de jus de pomme et de cidre traditionnel du Perche aux adhérents de l'AMAP « Les Amis de la ferme de Bagnolet ».

Engagement de l'AMAP « les Amis de la Ferme de Bagnolet » :

L'AMAP veille au respect par les adhérents de leur engagement collectif et solidaire à l'égard des producteurs par le maintien d'un volume de commande compatible avec l'engagement des producteurs à livrer l'AMAP. En cas de commande insuffisante, il se peut qu'une livraison soit annulée.

Engagement des producteurs :

Les représentants de « Jus du Perche », s'engagent à livrer l'AMAP aux lieux et horaires convenus. Au moins un des représentants de la structure sera présent à chaque distribution afin de présenter les produits, de répondre aux différentes questions des Amapiens et de construire une relation de confiance durable.

Engagements communs :

Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.

Durée du partenariat :

L'année civile et sera remis à jour pour chaque année.

Commande et paiement :

L'adhérent est informé par mail de l'ouverture de la commande. La commande doit être établie avant la date limite sur le tableau (en lien Framasoft) envoyé par mail et réglée en amont ou le jour de la livraison en espèces ou en chèque à l'ordre de « Antonin Adolphe ».

Le producteur :

Antonin Adolphe

Pour l'Amap :

Françoise Féraud – Référente